

**Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune**  
**Compte-rendu de la rencontre du 29 avril 2021**  
 En téléconférence

Liste des présences<sup>1</sup> :

Un problème informatique a empêché l'enregistrement de la liste des présences et celle-ci peut présenter des imprécisions.

Nom	Organisation	Secteur	Présence (X)
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Forêt, BGA	X
Yves Briand	Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie	Environnement	X
Caroline Duchesne	Conseil Régional de l'Environnement	Environnement	X
Mario Skelling	Damabois Division Cap-Chat	Forêt, BGA	X
Steve Leblanc	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	X
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries G.D.S. inc	Forêt, BGA	X
Sylvain Réhel	Groupement forestier Rocher-Percé	Travaux sylvicoles	X
François Godin	Produits forestiers Temrex, SEC	Forêt, BGA	X
Eugénie Arsenault	MRC de la Matanie	Municipal	X
Rémi Lesmerises	Société de gestion des rivières du grand Gaspé inc.	Faune	X
Alain Poitras	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Faune	
Samuel McInnis	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Faune	X
Alice Couturier	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Environnement	X
Charles-Philippe Laflamme	<b>MRC Haute-Gaspésie</b>	Municipal	X
Claude Isabel	<b>Parc National de la Gaspésie</b>	Faune	X
Marc-Antoine Allard	<b>Société Cascapédia</b>	Faune	X
Isabelle Cyr-Parent	<b>MRC Rocher-Percé</b>	Municipal	X
Denis Duteau	<b>Coopérative Destination Chic-Chocs</b>	Récréotourisme	X
Patrick Gendreau	<b>SEPAQ</b>	Faune	X
Samuel Garneau	<b>Cedrico</b>	Forêt, BGAO	X
Alexis Turcotte-Noël	<b>Sentier International des Appalaches</b>	Récréotourisme	X
Bermans Drouin	<b>Réserve Faunique des Chics-Chocs</b>	Faune	X
Louis-Philippe Caron		Consultant	X

**Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :**

Daniel Chouinard, ing for, DGFo/ Pierre Desmeules, biologiste DGFo/ Mélanie Gaudette, Ing. forestier UA 11161/ Marc-André Delorme, Ing. forestier UA 11161/ Maude Gagné, ing for, DGFo/ Emmanuel Gendron UA 11161/ Daniel Villeneuve Chef UA Baie des Chaleurs/

**Interprète :** Marriette Benoit (JCInterpretation inc)

<sup>1</sup> À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d'une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l'ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci.

Point	Discussions	Décision / Recommandation	Responsabilité / Échéancier
<p><b>1. Ouverture de la rencontre</b></p> <p><b>Adoption de l'ordre du jour</b></p>	<p>Jean-Sébastien Babin ouvre la rencontre à 8h30 et rappelle certaines consignes relatives au bon fonctionnement des rencontres virtuelles ainsi que les consignes reliées à l'interprétation de la rencontre.</p> <p>Jean-Sébastien Babin présente l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est adopté</p>	S. O.	S. O.
<p><b>2. Lecture, suivi et adoption des CR des rencontres du 11 et 18 mars 2021</b></p>	<p>Jean -Sébastien effectue un retour sur le compte-rendu du 11 mars 2021 qui n'avait pas été adopté afin d'y intégrer certains passages de la conversation écrite de la rencontre. La version modifiée du compte-rendu est adoptée.</p> <p>Jean-Sébastien Babin mentionne que suite à la consultation sur le sujet, le "Chat" des rencontres ne sera pas incorporé dans le compte-rendu mais que les questions feront l'objet de suivi de la part du coordonnateur suite à la rencontre. Il est donc de mise de minimiser les interventions dans le "Chat".</p> <p>Jean -Sébastien effectue un retour sur le compte-rendu du 18 mars</p> <p>Points de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation sur l'industrie de la motoneige. La présentation de l'industrie de la motoneige sera une fois encore reportée car le présentateur a eu un empêchement pour aujourd'hui.</li> <li>- Consulter les membres à propos de la nouvelle mouture de la grille de gestion des écarts. Le document a été envoyé pour consultation. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Jean-Sébastien Babin résumera les commentaires reçus relatifs à la consultation et présentera les points importants pour fermer la consultation prochainement.</li> </ul> </li> <li>- Faire une consultation sur les informations à apparaître sur les cartes de consultation dirigée. <ul style="list-style-type: none"> <li>o La consultation a été faite et les informations ont été pris en note pour être incorporé à l'outil web.</li> </ul> </li> <li>- Fournir de l'information au CENG concernant la protection de certains milieux humides non mentionnés dans le RADF. Ce sujet pourra être couvert lors de la présentation sur les milieux humides et leurs protections.</li> <li>- Envoyer un rappel sur l'émission de questions ou commentaires au sujet du documentaire de Enquête. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Jean-Sébastien fera un compte rendu des commentaires à la fin de la présente rencontre.</li> </ul> </li> <li>- Organiser une visite terrain pendant l'été d'un milieu humide déboisé.</li> <li>- Fournir des informations sur les calculs menant au pourcentage de ponceaux conformement.</li> </ul> <p>Marc-André Delorme fournit les informations suivantes au sujet du calcul de pourcentage de ponceaux conformement :</p>	<p>Reporter la présentation</p> <p>Terminer la consultation avant la saison estivale</p> <p>Planifier une présentation</p> <p>Planifier la visite terrain</p>	<p>Jean-Sébastien Babin/Michel Desrosiers</p> <p>Jean-Sébastien Babin</p> <p>Jean-Sébastien Babin</p> <p>Jean-Sébastien Babin</p>



<p><b>avec le colloque saumon et foresterie</b></p> <p>- <b>Résultats du projet de caractérisation des ponceaux sur 4 rivières de la Baie-des-Chaleurs</b></p>	<p>Steeve Leblanc : Est-ce que l'absence d'une digue à la hauteur d'un ponceau menait automatiquement au signalement d'une problématique lors de la collecte de données. On sait au sein de l'industrie que la présence d'une digue à la hauteur d'un ponceau n'est pas toujours la chose à implanter.</p> <p>Louis-Philippe Caron : Oui, l'absence de digue était automatiquement classée comme une problématique.</p> <p>Rémi Lesmerises : Dans quelles situations est-ce que les digues ne sont pas la chose à implanter? Aussi, de dire que les tributaires sont plus accessibles en période de crue pour les poissons, je n'y crois pas. Le courant est tellement fort en période de crue que ça rend les ponceaux plus difficiles à franchir.</p> <p>Steeve Leblanc : Lorsqu'il est impossible de mettre le point le plus haut du chemin à la hauteur du ponceau. Ainsi, l'eau est canalisée à la hauteur du ponceau, sur le chemin, et la digue la retient à cet endroit où elle cause des problèmes, comme lorsque les gens défoncent les digues pour faire écouler l'eau remplie de sédiments.</p> <p>Jean-Sébastien Babin : Il faudra prendre cet élément en compte lors de notre prochain travail terrain.</p> <p>Rémi Lesmerises : Est-ce que ce genre de ponceaux sont encore construits?</p> <p>Steeve Leblanc : Très rarement, on canalise plutôt l'eau vers le bassin de sédimentation à 20 mètres en penchant la surface du ponceau d'un côté.</p> <p>Rémi Lesmerises : Malgré l'impression de surestimation de la quantité d'habitat non-accessible par le poisson causé par la méthode de mesurage des cours d'eau, il ne faut pas oublier que seulement une mince portion des ponceaux du territoire ont été caractérisés. Ainsi, la superficie indiquée comme perdu pour le poisson par l'étude est en fait un minimum. La perte d'habitat causé par les ponceaux est en fait un enjeu majeur sur le territoire et vraisemblablement réduit considérablement le potentiel salmonicole de nos rivières.</p> <p>Yves Briand : Il y aurait certainement manière de mieux présenter les résultats de l'étude : 1. La perte d'habitat pourrait être mise en proportion avec le pourcentage du territoire couvert par l'étude. 2. Les tronçons de rivière naturellement infranchissables devraient aussi être identifiées afin de déterminer si l'infranchissabilité est présente malgré un ponceau parfait.</p> <p>Jean-Sébastien Babin : Le LiDAR devrait nous aider pour ces extrapolations. La base de données sera disponible en ligne et chacun des membres pourra l'utiliser pour effectuer les analyses qu'ils jugeront utiles pour leurs activités ou les travaux de la table.</p> <p>Yves Briand : Le biais d'accessibilité dans la méthodologie (l'effort d'échantillonnage est fait sur les ponceaux les plus accessibles. Car ils sont présents sur de belles routes et donc sont surreprésentés dans l'étude) nous pousse à croire que dans les faits, la perte d'habitat reliée aux ponceaux de mauvaise qualité est sous-évaluée.</p>	<p>Envoyer le .ppt et le rapport de l'étude</p>	<p>Jean-Sébastien Babin</p>
--	--	---	-----------------------------

<b>4. Consultations à venir</b>	<p>Daniel Chouinard nous informe que les UA 112-62 et 112-63 seront en consultation publique pour des modifications mineures au PAFIO. On peut s'attendre à ce que le prochain PAFIO après celui-ci sera plus imposant.</p> <p>La consultation dans la 111-61 a été fait par consultation dirigée.</p> <p>Le projet de fermeture de chemins sera consulté en même temps que la consultation pour la 112-63.</p>		
<b>5. Éléments du Guide des saines pratiques dans les pentes pris en compte pour le VOIC protection des sols</b>	<p>Maude Gagné nous présente comment la cible du VOIC de protection des pentes est calculé et évalué au sein du ministère. L'analyse se base sur certains éléments de suivi et non sur l'ensemble du guide.</p> <p>Rémi Lesmerises : Qu'est-ce que l'on veut dire lorsque les éléments ne sont pas retenus pour évaluation?</p> <p>Daniel Chouinard : La majorité de ces éléments non retenus sont simplement pas possible d'être appliqués même si présents dans le guide (ex. : scarifier perpendiculairement la route) ou sont extrêmement rares et ainsi ne représentent pas un enjeu.</p> <p>Yves Briand : Comment détermine-t-on qu'il faut mettre des billots afin de traverser un milieu humide au lieu de simplement l'éviter? Je croyais que le passage dans les zones humides était simplement interdit par le RADF.</p> <p>Daniel Chouinard : Cela dépend de quelle zone humide on parle. Certaines sont effectivement protégée par le RADF mais d'autres qui ne sont pas couvertes par la réglementation. Comme une passe molle dans une sapinière en récolte.</p> <p>Yves Briand : Je trouve qu'il y a beaucoup de flous dans le guide (guide des saines pratiques dans les pentes) et cela porte à confusion. Il devrait avoir une réglementation claire à savoir dans quels milieux humides il est permis de passer en utilisant une définition précise des milieux humides.</p> <p>Steeve Leblanc : Il n'y a pas de confusion dans l'application du guide des saines pratiques dans les pentes. Le guide est dans toutes les prescriptions et les ententes de récolte. Les endroits où l'on passe en utilisant des billots sont simplement où il y a un mauvais drainage mais qui n'est pas cartographié ou traité dans le RADF.</p>		
<b>6. Milieux fragiles en bordure de rivière</b>	<p>Maude Gagné nous présente un projet d'entente générique du MFFP avec la TGIRT afin de soustraire ou de rendre plus facile le retrait de zone mal drainée ou plus fragile le long des rivières à saumon du territoire.</p> <p>Elle nous présente les étapes effectuées jusqu'ici et les étapes à effectuer afin de concrétiser cette entente.</p> <p>Cette initiative est le résultat de préoccupations de plusieurs intervenants désireux de la prise en compte plus fine de ces milieux lors de la planification.</p>		

	<p>Yves Briand : Est-ce que la couche des milieux humides potentiels fait par le ministère de l'Environnement a été utilisé pour l'exercice de détermination des milieux sensibles?</p> <p>Pierre Desmeules : Non, simplement au drainage associé avec la carte écoforestière.</p> <p>Yves Briand : Nous avons fait une étude sur les espaces de mobilité de nos rivières et il serait intéressant de voir si ces espaces entrecoupent les milieux sensibles identifiés par votre exercice.</p> <p>Rémi Lesmerises : Y-a-t-il des critères établis pour guider les discussions au cas par cas afin de déterminer si les milieux identifiés sont à éviter ou non?</p> <p>Pierre Desmeules : Non, il n'y a pas des critères établis ou de grille décisionnelle. On pense se fier sur les connaissances terrain de l'industrie et des gestionnaires de rivière à saumon.</p> <p>François Godin : Il ne faut pas oublier que ces superficies sont petites et que la cartographie, n'étant pas exacte, n'est souvent pas un bon outil afin de discuter de la vulnérabilité de ces zones. C'est pour ça que l'on suggère d'en discuter à la pièce avec les connaissances terrains.</p> <p>Rémi Lesmerises : Si la cartographie n'est pas bonne et qu'elle ne suppose pas une vulnérabilité, nous n'en discuterons juste jamais. À moins que l'on ai un processus où on se fierait à la bonne foi des gens de l'industrie de se rendre compte de la situation sur le terrain lors de leurs opérations et d'arrêter leurs travaux afin d'en discuter en table GIRT.</p> <p>Jean-Sébastien Babin : J'aimerais rappeler aux membres que dans tous les processus de la TGIRT, les membres doivent agir en toute bonne foi et considérer que les autres membres agissent ainsi également. Que si ce n'est pas le cas, venez me voir en privé pour en discuter.</p> <p>Rémi Lesmerises : Je faisais simplement souligner qu'à ma connaissance, les gens de l'industrie ne sont jamais venus consulter la TGIRT lorsqu'ils rencontrent un milieu sensible non cartographié ou pris en compte en amont des opérations.</p> <p>François Godin : Nous n'avons pas intérêt à aller s'embourber dans un milieu humide pour la récolte. C'est plus bénéfique pour nous de faire déclasser ces milieux en motif de non récolte afin d'aller récolter ailleurs des milieux plus propice pour nos machines.</p> <p>L'idéal serait effectivement d'avoir une grille utilisée par nos techniciens sur le terrain en conjonction avec un processus rapide de consultation TGIRT. Si le processus prend 25 jours, c'est sûr que nous on débarque et on évalue simplement si on est pénalisé par la réglementation dans nos opérations.</p> <p>Pierre Desmeules : Cette entente là n'empêchera pas l'émission de préoccupations concernant des milieux humides ou sensibles lors des consultations PAFIO.</p>		
--	---	--	--

	<p>Maude Gagné : Est-ce que l'on a un vote de la table pour adopter l'entente?</p> <p>Jean-Sébastien Babin : Non, je planifie écrire un document officiel résumant l'entente afin de le faire approuver par la table au lieu de simplement faire adopter une présentation .ppt.</p>	<p>Écrire un protocole d'entente pour faire adopter par la table.</p>	<p>Jean-Sébastien Babin</p>
<p><b>7. Restauration de l'habitat du Caribou par la fermeture de chemins</b></p>	<p>Maude Gagné nous présente le portrait du projet en date du 29 avril 2021. La consultation des chemins à fermer sera effectué en même temps que le PAFIO de l'UA 112-63 et comprend 200 km avec comme objectif de fermer 50 km en 2021.</p> <p>Caroline Duchesne : J'ai un très grand questionnement sur la survie du caribou. Il me semble qu'on ne fait pas grand-chose. De ce que je vois du projet présenté, il me semble que l'on pourrait faire plus. Suis-je la seule à m'en préoccuper? Est-ce que l'industrie est prête à faire un bout?</p> <p>Pierre Desmeules : En ce moment, on est dans un contexte de projet pilote. On vise à développer les techniques et de les rendre efficaces. Pour ce qui est de l'effort des autres membres, ce n'est pas les industriels en coupe forestière qui sont le plus rébarbatifs aux fermetures. Les enjeux d'acceptabilité sociale en ce moment sont au niveau des chasseurs-pêcheurs, les gens qui développent ou ont des projets de développement en récréotourisme et autres.</p> <p>Caroline Duchesne : Ces gens-là sont autour de la table, y en-t-il d'autres qui veulent parler?</p> <p>Claude Isabel : Je comprends le contexte du projet mais l'effort actuel est négligeable. Au rythme des efforts d'aujourd'hui, les impacts sur le caribou se verront dans 75 ans. Est-ce que ça vaut vraiment la peine de faire ces efforts? Si le caribou a vraiment de la valeur, ne serait-ce pas pertinent que le projet soit plus musclé? Car il y a urgence d'agir.</p> <p>Pierre Desmeules : L'enjeux d'acceptabilité sociale, comme tu le sais très bien dans ta position, est difficile à gérer. C'est pour ça que le projet débute dans une zone faunique structurée où même là le projet a soulevé des passions. C'est donc d'un meilleur appui que le caribou a besoin pour faire des projets plus musclés.</p> <p>Claude Isabel : Je crois qu'il faut que le canal de communication soit clairement ouvert pour que les gens soient bien informés de ce qu'il en est. Pour que les gens adhèrent ou pas. Le projet aurait davantage à être beaucoup plus transparent dans sa démarche, notamment sur les impacts que cela peut avoir compte tenu de la densité de chemins sur le territoire. Je crois que le récréotourisme peut y tirer son compte même si il y a des chemins qui sont refermés.</p> <p>Yves Briand : Nous avons une obligation morale sinon légale de protéger le caribou de la Gaspésie. Compte tenu de la grandeur du territoire et de la petite portion touchée par le projet, je m'explique mal la nécessité d'aller en consultation pour ça. Je crois que l'effort devrait plus être mis dans la sensibilisation de la population sur le</p>		

	<p>pourquoi les chemins sont fermés au lieu de consulter à savoir si on les ferme ou pas. Je continue de penser qu'on en fait pas assez et que l'on ménage trop l'économique.</p> <p>Pierre Desmeules : La consultation est une nécessité pour fermer les chemins.</p> <p>Yves Briand : La stratégie nationale a été annoncé pour 2023 et il se peut très bien qu'il n'y ai plus de caribou à ce moment là. C'est pour ça que des membres du groupe de rétablissement ont envoyé une lettre au ministre pour qu'il y ai des mesures d'urgence de mise en place, comme les enclos.</p> <p>Rémi Lesmerises : Je trouve que ça manque de courage politique en amont de la région. Le dossier des aires protégés en est un bon exemple. C'est l'inaction du gouvernement sur des dizaines d'années qui a mené à cette situation.</p> <p>Caroline Duchesne : Est-ce que la table GIRT peut faire quelque chose dans le dossier?</p> <p>Jean-Sébastien Babin : La manière de fonctionner est la rédaction d'un document qui explique clairement une préoccupation, dans ce cas-ci en rapport avec la situation du caribou, de le présenter aux membres de la TGIRT pour adoption et finalement, de l'envoyer au ministère.</p> <p>Un vote pour aller de l'avant avec la rédaction de ce document est passé et plus de la moitié des membres présents à la rencontre sont en faveur.</p> <p>Yves Briand : Étant donné que le problème semble être un manque de courage politique dans le dossier du caribou, nous pouvons régionalement faire ce qu'il faut faire entre membres. Il faut un effort considérable de sensibilisation. Je crois que les membres sont assez bien informés mais en dehors de ça, il n'y a pas tant d'information qui circule pour sensibiliser les autres acteurs. Je crois que la population et les intervenants locaux, si bien sensibilisés, seront prêts à faire les actions nécessaires au-delà de ce que le politique est prêt à faire.</p> <p>Denis Duteau : J'aimerais exposer la vision du domaine récréotouristique ou économique de la Haute-Gaspésie. Il y a un sentiment d'être enclavé entre les Chic-Chocs et la mer. Il y a donc un grand intérêt de garder des chemins ouverts afin de faciliter un développement économique.</p> <p>François Godin : J'étais à Val d'Or lorsque les mesures de rétablissement du caribou ont été mises en place lorsque le troupeau avait 500 têtes. Dernièrement, les 7 derniers caribous ont été mis en enclos. La zone caribou de Val d'Or a été mis en place en 2004 environ pour protéger le troupeau. Ça n'a pas fonctionné justement parce qu'ils ont mis des contraintes seulement à l'industrie forestière. Rien aux mines, aux chasseurs, aux récréotouristes, etc. On calcule que ça a couté 200 millions à l'industrie forestière. Est-ce que les gens de Val d'Or qui ont mis en place la protection du caribou sont consultés dans le processus en Gaspésie?</p> <p>Pierre Desmeules : Il y a beaucoup de discussions avec le MERN et les municipalités pour baliser les autres activités et leurs impacts. Oui, les gens de Val d'Or sont consultés et les techniques de protection sont différentes.</p>	<p>Rédiger un document concernant la préoccupation de la TGRIT sur la situation du caribou en Gaspésie.</p>	<p>Caroline Duchesne</p>
--	--	---	--------------------------

	<p>Yves Briand : Je partage le point de vue de François. Par contre, la situation du caribou ne serait peut-être pas là si l'industrie aurait contribué plus tôt à sa protection. Vous pourriez alors être des leaders dans son rétablissement. Le discours des autres usagés est souvent que c'est de la faute de l'industrie si la situation est comme ça, a elle donc de la régler, pas à nous.</p> <p>Rémi Lesmerises : Les coupes qui ont été fait avant 2004 à Val d'Or et qui ont rajeunit la forêt a continué à avoir un effet néfaste sur les populations de caribou bien après la mise en place des efforts de l'industrie. Le caribou a besoin de forêt mature, pas de forêt de 20 ans. Il serait donc faux de dire que les efforts de l'industrie à Val d'Or n'a rien donné si on regarde seulement les impacts au temps T qu'ils ont été mis en place. Moi j'ai peu d'espoir pour le caribou si on tient compte des coupes faites par le passé. Cependant, je rejoins Yves lorsqu'il dit que vous devriez agir comme exemple pour le rétablissement du caribou.</p> <p>Claude Isabel : L'écologie du caribou est très bien connue. On connaît précisément les facteurs à influencer pour tenter de rétablir la situation. Il est urgent de prendre position.</p> <p>Pierre Desmeules : Il y a des milliers de kilomètres de chemins dans l'arrière-pays de l'UA 112-63. J'ose croire que ce n'est pas la fermeture de 50km qui va ruiner le potentiel de développement récréotouristique de la région. J'ose également espérer que vous serez un bon ambassadeur pour que les gens du domaine comprennent bien ce qu'est l'initiative.</p>		
<b>8. Présentation des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation</b>	<p>François Godin nous informe que la norme FSC a changé. L'annonce est que l'industrie va certifier tout l'UA 111-61 au lieu de juste le territoire anciennement désigné comme 111-53. L'audit aura lieu dans la semaine 12 juillet. L'industrie en est aussi à retravailler les critères pour définir les Forêts à Haute Valeur pour la conservation (FHVC). Une cartographie sera mise disponible pour consulter sur le site Internet de TEMREX ces nouvelles FHVC.</p> <p>Yves Briand : Quelle est la différence entre les démarches actuelles et les anciennes démarches concernant les FHVC? Est-ce que les propositions d'aires protégés sont prises en compte dans le processus de sélection des FHVC?</p> <p>François Godin : C'est une question de territoire. Ce n'est simplement pas le même territoire qui est en processus de certification. Tout le 111-61 versus 111-53. Oui, ces propositions sont prises en compte.</p>	Envoyer le rapport du comité consultatif pour la sélection d'aires protégées à François Godin	Yves Briand
<b>9. Fin de la rencontre</b>	12h06		

Préparé par Jean-Sébastien Babin  
Le 7 septembre 2021